

JEUDI 1 MARS DE 13H30 À 17H45
TECHNOPOLE HÉLIOPARC PAU

CEE, un dispositif pérenne **Quoi de neuf pour la 4^e période ?**

**Certificats
d'économies
d'énergie
- CEE -
4^e période**

Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif a été fortement relevé : 1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique, ce qui va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine en finançant une bonne partie de leurs opérations.

Cette réunion technique, dans le prolongement des journées techniques CEE de l'ADEME des 5 et 6 décembre 2017, vise à :

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises/collectivités /particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Energie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE.**

Le Groupe ATEE Aquitaine vous invite à participer à des débats sur ce dispositif qui nous concerne tous !

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE
(industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements
éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.

INSCRIPTION EN LIGNE



PROGRAMME

13h30

► **Café d'accueil et ouverture du colloque**

Philippe DENIS - Président ATEE Aquitaine

13h45

► **Rappels sur le fonctionnement du dispositif (bilan de la 3^{ème} période)**

Laurent THIBAUD - Directeur Régional Délégué ADEME Nouvelle-Aquitaine

14h15

► **Nouvelles modalités apportées par la 4^e période**



- Règles générales & modalités administratives
- Bonnes pratiques en matière d'assurance qualité dans le dispositif des CEE
- Echanges et valorisation des CEE - Fonctionnement du registre EMMY

Marie PAUSADER - Adjointe au chef de bureau Economies d'énergies et Chaleur renouvelable - DGEC - Ministère de la transition énergétique et solidaire

14h55

► **Évolutions clés de la 4^e période CEE**



- Catalogue des opérations standardisées par secteur d'activité
- Les nouveautés en matière de programmes
- Les opérations spécifiques

Marc GENDRON – Délégué Général du club CEE - ATEE

15h30

► **Pause**

16h00

► **Table ronde des intermédiaires et obligés du dispositif CEE**



- **Stéphane DELMAS** – Responsable partenariats et CEE - EDF
- **Jérôme DELANNOY** – Directeur clients publics entreprises et collectivités - ENGIE
- **Michel FABRICH** - Responsable actions d'économies d'énergie - ALVÉA (TOTAL)
- **David RAPIN** - Directeur associé – Grand-Sud Terre d' Economies d'Energie
- **Téo POUILLAUDE** – Responsable développement - NR-PRO

17h00

► **Retours d'expériences**



- La stratégie d'un bailleur en faveur de la baisse des charges
Laurent RICHARD – Directeur Adjoint Département Patrimoine – CLAIRSIENNE
- CEE en industrie agroalimentaire :
récupération de chaleur sur un groupe froid et air comprimé
David SAINT-DENIS - Directeur Régional & **Alexis DE GERARD** - Responsable d'affaires - GREEN YELLOW

17h40

► **Conclusions**

Lionel BARBÉ - Délégué ATEE Aquitaine Sud

17h45

► **Cocktail**

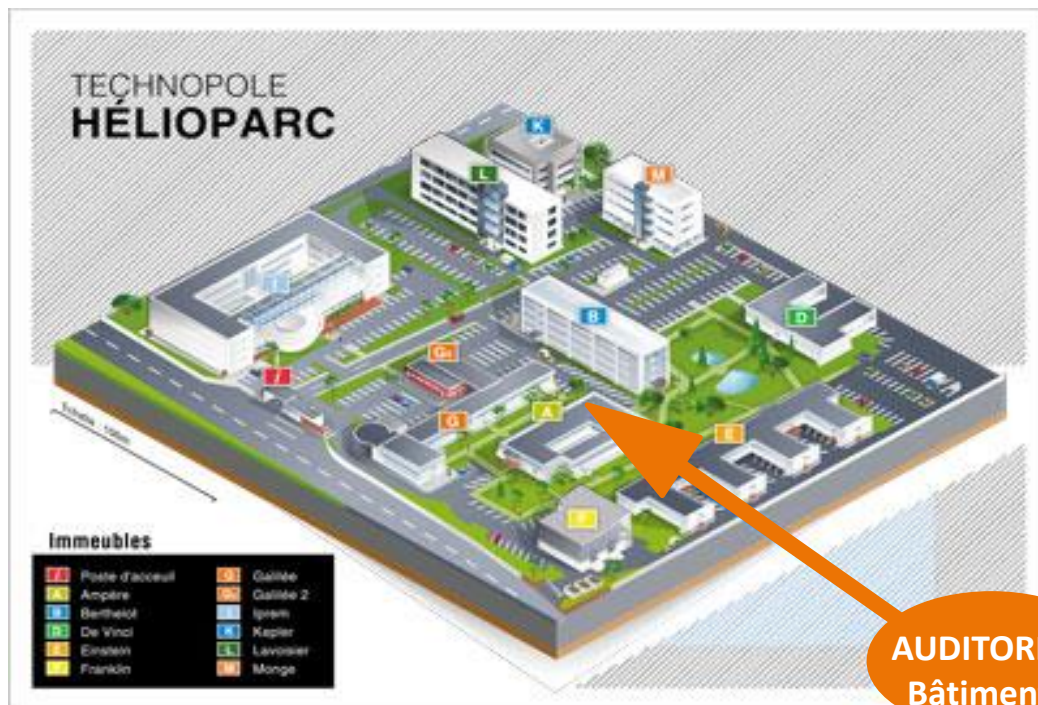


Animation des débats
Marc GENDRON



RENDEZ-VOUS

TECHNOPOLE HÉLIOPARC, 2 avenue du président Pierre Angot – 64000 PAU



**AUDITORIUM
Bâtiment A**

INSCRIPTION EN LIGNE ou par mail à contact@optinergie.fr

Je m'inscris à la réunion technique CEE du 1^{er} mars 2018

- ☐ Je suis adhérent à l'ATEE, N° Adhérent : _____ (obligatoire), je verse 30€ (dont TVA 20% - 5€)
- ☐ Je ne suis pas adhérent à l'ATEE, je m'inscris seulement à cette manifestation, je verse 50€ (dont TVA 20% - 8,33€)
- ☐ Je ne suis pas adhérent à l'ATEE, je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018, je verse 88€ (exonéré de TVA)
- ☐ Je suis étudiant ou demandeur d'emploi : 0 € (gratuit)

Merci d'envoyer votre chèque au secrétariat de l'ATEE (OPTINERGIE, 2 avenue Pierre Angot 64053 PAU CEDEX 9) avant le Colloque, à l'ordre de ATEE. Une facture vous sera adressée à l'encaissement.

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code NAF (ex code APE) : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Contact 01 46 56 35 41 – Fax 01 49 85 06 27